



RAPPORT ANNUEL

2025



RAPPORT ANNUEL 2025

EDITORIAL

L'année 2025 a été marquée par la poursuite de l'engagement de l'ADCV en faveur de l'autonomie communale. Les travaux relatifs à la révision de la Loi sur les communes ont occupé une place centrale. Dès la mise en consultation de l'avant-projet, l'ADCV s'est consacrée à l'analyse détaillée de son impact sur les petites et moyennes communes. Deux séances ont ensuite été organisées avec les membres, afin de définir une position consolidée. La prise de position finale de notre Association, de 46 pages, a été reconnue pour sa qualité et offre un chemin pour la suite des travaux. Ce type de consultation participative fait partie de l'identité de notre Association et permet d'exprimer aux services de l'Etat la réalité du terrain communal.

Sur le plan institutionnel, 2025 aura également été une année de transition maîtrisée, avec le renouvellement partiel du Comité et l'adoption d'une modernisation de nos statuts. Nous remercions chaleureusement les membres sortants, MM. Michel Buttin et Pierre Stämpfli, qui ont porté la voix des communes vaudoises durant de nombreuses années.

Le deuxième semestre a malheureusement vu réapparaître un débat que l'on pensait clos pour quelque temps ; celui du rééquilibrage financier Canton-Communes. En effet, dans le cadre du budget 2026 et de ses mesures d'économie, la volonté du Conseil d'Etat d'imposer aux communes une « contribution de solidarité » est apparue à nos yeux profondément injuste, alors que les communes contribuent déjà largement au financement des politiques cantonales. L'ADCV s'y est opposée sans détour et salue le refus du Grand Conseil d'entrer en matière sur cette contribution. Cette vigilance sur l'équilibre financier entre le Canton et les communes restera l'une de nos priorités pour les prochaines années. L'accord Canton-Communes de 2023 et le rééquilibrage financier qu'il contient constituent un socle intangible de

notre équilibre institutionnel, qu'aucune mesure d'économie ne saurait remettre en cause.

Nous remercions nos 70 communes membres pour leur engagement et leur confiance, et nous réjouissons de poursuivre ce travail à leurs côtés en 2026.



Alain Jaccard
Président



Loïc Hautier
Secrétaire général

ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

Communes membres

L'Association a eu le plaisir d'accueillir les communes de Villars-sous-Yens et Treytorrens en 2025. Le nombre de communes membres de l'Association s'élève ainsi à 70 au 31 décembre 2025.

Comité

Le début de l'année 2025 a été un moment de transition au sein du Comité. Lors de l'AG extraordinaire du 13 mars à Lutry, M. Alain Jaccard a formellement été élu à la Présidence. M. Pierre-Alain Lunardi, membre du Comité depuis juillet 2021, succède à M. Jaccard au poste de Vice-Président.

De plus, trois nouvelles membres ont rejoint le Comité : Mmes Monique Choulat Pugnale, Nathalie Schöni et Nathalie Vez. Le Comité a également pris congé de M. Pierre Stämpfli, après 11 ans d'engagement, lors de l'AG du 21 mai à Buchillon.

C'est également le 13 mars 2025 à Lutry que l'association a pris officiellement congé de M. Michel Buttin, qui avait quitté la présidence de l'ADCV au 31 décembre 2024, après 8 ans au Comité.

Modification des statuts

Lors de l'AG du 21 mars à Buchillon, une modernisation des statuts de l'ADCV a été acceptée. Les changements suivants sont entrés en vigueur :

- L'Association de communes vaudoises est devenue l'Association des communes vaudoises.
- Le Bureau a été ajouté aux Statuts, avec une meilleure définition des compétences des différents organes.

Le fonctionnement de l'ADCV, sur la base de ces modifications et de la nouvelle répartition des compétences, est un succès. Le Comité travaille dans une parfaite entente et défend une vision commune.

AGE et 4^e édition des Rencontres de l'ADCV du 13 mars 2025

L'AG extraordinaire a été l'occasion de valider les modifications citées ci-avant au sein du Comité. Elle a été suivie par la 5^e édition des Rencontres de l'ADCV sur le thème de la Loi sur les communes.

Mme Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'Etat, a tout d'abord rappelé les objectifs politiques de l'avant-projet de Loi sur les communes, avant de nous faire l'honneur de répondre aux questions des élus municipaux présents. Ces derniers ont pu exprimer leurs préoccupations de manière constructive, en particulier concernant les propositions de l'avant-projet relatives à l'intercommunalité et au fonctionnement des administrations communales. Mme Luisier Brodard a pris le temps de répondre à chaque question et rappelé que la consultation portait sur un avant-projet, synonyme de débat et d'échanges avec les communes.



AG du 21 mai 2025

Outre l'adoption des nouveaux statuts mentionnée plus haut, le Comité a présenté son rapport annuel et les comptes 2024 de l'ADCV ont été validés à une large majorité lors de cette Assemblée générale.

Le Secrétaire général a expliqué la structure de la réponse de l'ADCV à la consultation sur l'avant-projet de Loi sur les communes et résumé la position de l'association pour chaque chapitre de la Loi. Le document consolidé de 46 pages a été envoyé au Canton. Toutes les communes membres ayant participé à l'élaboration de ce document par leur réponse sont remerciées.

M. Pierre Stampfli, membre du Comité depuis 2013, syndic honoraire de la commune de Chavannes-de-Bogis, membre fondatrice de l'ADCV, quitte ses fonctions. En sa qualité de mémoire vivante du district de Nyon et de l'association, il participera à l'élaboration d'un livre et de l'anniversaire des 25 ans de l'ADCV.

5^e édition des Rencontres de l'ADCV du 24 septembre 2025



C'est à Echandens que s'est déroulée la 5^e édition des Rencontres de l'ADCV, lors de laquelle M. Frédéric Borloz, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'enseignement et de

la formation professionnelle, a présenté "L'école vaudoise de demain".

M. Pierre-Alain Lunardi, Vice-Président de l'ADCV et Directeur d'une Association scolaire intercommunale, a ensuite partagé son retour d'expérience.

Leur disponibilité pendant la partie informelle de la soirée a été très appréciée.

AG du 19 novembre 2025

La deuxième assemblée générale de l'année est traditionnellement consacrée à la présentation du budget de l'année suivante. Le Budget 2026 a été accepté à l'unanimité.

Le Comité présente également un état de situation par dicastère et commente l'actualité politique. L'assemblée est invitée à réagir au fur et à mesure, ce qui donne lieu à des échanges constructifs.

La séance s'est terminée par une présentation des prestations aux communes de l'Association suisse Infrastructures communales (ASIC).

Les Matinales de l'ADCV



Pour compléter ses prestations de proximité, l'ADCV a pérennisé ses Matinales et en a organisé quatre durant l'année 2025. Deux

Matinales ont porté sur des projets de révisions législatives, à savoir l'avant-projet de Loi sur les communes et la Loi sur l'énergie. Les deux autres Matinales ont été dédiées à la LPrPNP, en particulier les premiers retours d'expérience et la modification des règlements communaux, ainsi qu'à l'évolution des tâches communales dans le domaine scolaire.



Lancement de la Rentrée de l'ADCV

Pour sa première Rentrée, le Comité de l'ADCV a convié ses membres à un apéritif dans le cadre du Giron du Pied du Jura à Saint-Prex le 13 août.

La manifestation a été l'opportunité pour les élues et les élus de nos communes membres de se retrouver et d'échanger après la pause estivale. Les dossiers politiques du moment et le calendrier du deuxième semestre ont été présentés par notre Président Alain Jaccard. Les membres qui le souhaitaient ont pu découvrir la place de fête et poursuivre la soirée sur place.

La Rentrée de l'ADCV sera reconduite chaque année et complète notre offre d'événements. Ces moments de convivialité et de partage sont fortement ancrés au cœur de l'identité de notre Association.



LES THÉMATIQUES PRINCIPALES DE L'ANNÉE 2025

Révision de la Loi sur les communes

Le 1^{er} semestre 2025 a été presque entièrement dédié à la consultation sur la révision de la loi sur les communes. L'ADCV et ses membres se sont mobilisées avec succès afin de défendre l'autonomie communale et la réalité du terrain. Dès la mise en consultation de l'avant-projet, l'ADCV s'est consacrée à l'analyse détaillée de son impact sur les petites et moyennes communes. Le processus de prise de position s'est divisé en deux phases : une première phase d'information, suivie d'une phase de consolidation. Outre 3 séances de Comité extraordinaires, l'ADCV a eu à cœur de réunir ses communes membres à deux reprises. La réponse consolidée de l'ADCV, comprenant de nombreuses propositions, a ensuite été transmise fin mai au Conseil d'Etat. Sans surprise, la révision a finalement été reportée et celle-ci n'entrera pas en vigueur le 1^{er} juillet 2026. Les services de l'Etat ont analysé en détail les retours de consultation et les travaux techniques ont repris sur certaines parties du projet.

Loi sur l'énergie

Durant le 2^e semestre, l'attention de l'ADCV s'est portée tout particulièrement sur la nouvelle loi sur l'énergie. La Matinale organisée en septembre a permis d'échanger avec M. Nicolas Suter, président de la commission thématique du Grand Conseil, et de partager avec lui les craintes des communes sur certains articles du projet. La loi sur l'énergie (LVLEne) a finalement été adoptée par le Grand Conseil vaudois en février 2026. La plupart des remarques formulées par l'ADCV ont été prises en compte. Le texte final se révèle sensiblement plus pragmatique que la version initialement proposée par le Conseil d'Etat. L'on peut notamment mentionner les adaptations

suivantes, ayant un impact sur les communes en tant que propriétaires et autorités :

- limitation de l'obligation d'assainissement des bâtiments classés F et G à ceux dont la surface de référence énergétique est supérieure à 750 m² (avec une dérogation possible en cas de faible consommation)
- suppression de l'obligation de remplacer une installation de chauffage fossile avant la fin de son cycle de vie
- limitation de l'obligation pour les communes de déployer des installations de recharges électriques sur les parkings publics

Par suite de l'échec du référendum, la loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027, y compris son règlement.

Protection civile

À la suite des réactions concernant le projet de réorganisation de la PCi (Tetris), une plateforme Canton-Communes a été officiellement ouverte par le Conseil d'Etat en juin 2024.

Plusieurs séances de la plateforme ont eu lieu entre fin 2024 et début 2025. Elles ont conduit à la fin des négociations, faute d'accord. Actuellement, ce dossier est clos.

Fermeture des offices postaux

La Poste a annoncé une stratégie de restructuration en octobre 2024, menaçant de fermeture 19 offices postaux dans notre canton. À la suite de cette annonce, notre Association, à l'instar de nombreuses autres organisations, a communiqué son opposition aux mesures présentées. Courant 2025, l'ADCV a écrit au Président du Conseil d'administration de La Poste, afin de demander que les prestations soient maintenues et que les communes concernées soient impliquées dans la recherche de nouveaux partenaires. Dans le cadre de la consultation sur la révision de l'ordonnance sur

la poste (OPO), l'ADCV a par ailleurs invité le Conseil d'Etat à demander un moratoire sur toute réduction du service postal physique, jusqu'à ce que des garanties concrètes soient fournies par La Poste aux communes et citoyens affectés par la restructuration.

Mesures d'économie de l'Etat de Vaud

Dans le cadre du budget 2026, le Conseil d'Etat a présenté un plan d'assainissement comprenant diverses mesures d'économie. Parmi celles-ci, l'exécutif cantonal entendait imposer aux communes une « contribution de solidarité », sous la forme d'une réduction de la part communale au produit de l'impôt sur les gains immobiliers. L'ADCV s'y est immédiatement opposée, informant la députation de son caractère injuste. L'entrée en matière sur cette contribution de solidarité a ensuite été refusée par le Grand Conseil, auquel l'ADCV renouvelle sa gratitude. Le Comité a ensuite transmis une analyse identifiant les autres mesures d'économie ayant un impact sur les communes. Il s'agit principalement de la réduction de subventions, en particulier dans le domaine de l'environnement, ainsi que de manière indirecte de la hausse de certaines taxes. Cette analyse a également permis de constater que ce sont bien plus les communes qui participent au financement des dépenses cantonales que le contraire.

DIVERS

Consultations

L'ADCV a été consultée au cours de l'année 2025 sur des sujets aussi variés que la loi sur les communes, la LPPPL, le service postal, la réorganisation des régions d'action sociale ou l'imposition des frontaliers. A cela s'ajoutent les nombreuses consultations informelles transmises par les services de l'Etat.

Nous avons formulé de nombreuses remarques et propositions, afin que les intérêts des communes soient pris en compte de manière adéquate. L'ADCV a également été consultée à titre confidentiel par les services de l'Etat, en amont du processus de consultation ou au sein des Commissions compétentes.

Pour finir, notre Secrétaire général a répondu aux nombreuses questions juridiques et techniques de nos communes membres, rendant notamment plusieurs avis de droit.

Comptes 2025 de l'Association

Le bouclage des comptes 2025 présente un bénéfice de CHF 40'250,40. Ce montant a été affecté comme suit :

- CHF 30'250,40 à la réserve générale ;
- CHF 10'000,00 à la réserve « actions spéciales » pour l'organisation des 25 ans de l'ADCV, qui auront lieu en 2027.

Composition du Comité

Fin 2025, le Comité de l'ADCV est composé des personnes suivantes :

- **Alain Jaccard**, Président, Vice-Syndic de Denens
- **Pierre-Alain Lunardi**, Vice-Président, Municipal de Montagny-près-Yverdon
- **Raoul Sanchez**, Vice-Président, Municipal d'Eysins
- **Andreas Sutter**, Membre, Syndic de Tolochenaz
- **Farhad Kehtari**, Membre, Municipal de Paudex
- **Gérard Produit**, Membre, Syndic de Coppet
- **Etienne Blanc**, Membre, Municipal de Lutry
- **Monique Choulat Pugnale**, Membre, Syndique de Rolle
- **Nathalie Schöni**, Membre, Municipale de Jouxten-Mézery
- **Nathalie Vez**, Membre, Députée et Municipale de Givrins

Le Secrétariat de l'ADCV est composé des personnes suivantes :

- **Loïc Hautier**, Secrétaire général
- **Miriam Perraudin**, Secrétaire administrative et comptable
- **Philippe Loertscher**, Responsable de projets

Association des Communes Vaudoises (ADCV)

Rte du Château 4

1185 Mont-sur-Rolle

info@adcv.ch +41 21 826 11 41